

www.urbanisme.fr

Hors série

n° 38

20 €

UNIVERSITÉS

Territoires, mutations, défis

Revue

URBANISME

villes | sociétés | cultures



Économie de la connaissance et territoire : le cas du cône sud francilien de l'innovation

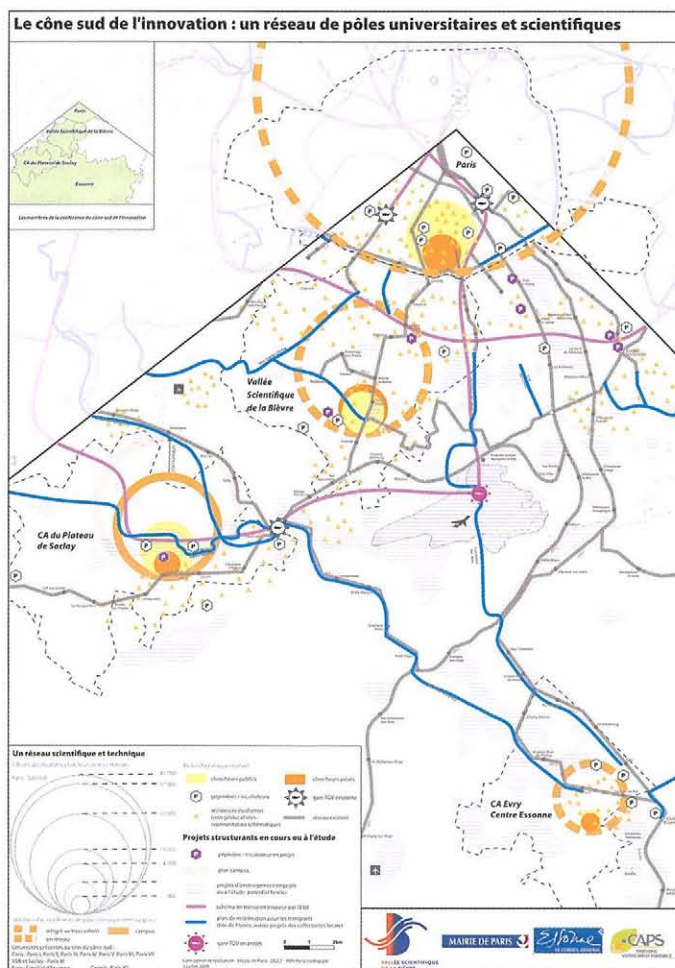
par Daniel Béhar*

* Géographe, professeur associé à l'Institut d'urbanisme de Paris (IUP/Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne), consultant (coopérative ACADIE).

Le Sud francilien constitue une concentration territoriale historique et massive en matière de recherche. On y trouve environ 10 % de la recherche privée française et plus de 40 % des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche d'Île-de-France. Cette concentration s'organise spatialement et historiquement selon quatre configurations successives : l'intégration urbaine dans Paris *intramuros* (Montagne Sainte-Geneviève), le campus urbain développé entre le XIX^e et le XX^e siècle le long de la ligne de Sceaux, le territoire spécialisé induit par le zoning des Trente Glorieuses avec le plateau de Saclay et enfin le modèle technopolitain avec le génopole d'Évry. Au début des années 2000, les acteurs locaux ont été confrontés à une double pression, celle du renouvellement de la conception de l'aménagement du territoire avec, de façon inédite, l'élaboration décentralisée de la planification (SDRIF), puis celle de la structuration sur une base territoriale des dispositifs nationaux d'animation de l'innovation et plus largement de l'économie de la connaissance (pôles de compétitivité, PRES...).

Cette nouvelle donne a suscité l'initiative de deux acteurs territoriaux : le conseil général de l'Essonne, depuis longtemps impliqué dans le développement de l'économie de la connaissance (investissements dans le génopole, le synchrotron Soleil...) et la Vallée scientifique de la Bièvre, conférence territoriale constituée en référence à cette spécificité locale, à une échelle plus réduite, en première couronne, entre Hauts-de-Seine et Val-de-Marne. En coopération avec la Ville de Paris et la communauté d'agglomération du plateau de Saclay, ces acteurs ont produit une représentation territoriale métaphorique "le cône sud francilien de l'innovation" afin de souligner cette

concentration spatiale de la recherche dans le triangle compris entre Paris, Évry et Saclay. Cette initiative commune leur a permis de peser dans les débats métropolitains, de mobiliser les acteurs économiques et scientifiques et d'obtenir une reconnaissance politique, dans le cadre du SDRIF ou des projets du Grand Paris.



Peu à peu, derrière cette fonction première de "marketing territorial", deux enjeux majeurs ont structuré cette démarche collective. Le premier vise à articuler la logique d'aménagement, focalisée sur le pôle de

Saclay et celle plus fonctionnelle de l'ensemble du territoire du cône sud, qui constitue véritablement l'échelle du *cluster*, en référence à l'affichage d'une "Silicon Valley à la française". L'autre consiste à fabriquer des synergies entre les deux dynamiques métropolitaines qui se superposent sur ce territoire, celle des fonctions d'excellence mondialisées qui n'embraye pas sur la "métropole ordinaire" (économie des services, développement résidentiel...). Autrement dit, il s'agit en fait, au travers de ces deux enjeux, entre pôle et territoire, de traiter à la fois des conditions de la compétitivité du cône et de son attractivité.

Sur cette base, la conférence territoriale du cône sud développe trois axes de travail.

Le premier vise à faire évoluer le modèle de développement économique pour ne pas seulement attendre les "retombées" de la recherche et privilégier l'innovation technologique. Il s'agit alors de renforcer les liens territoriaux entre recherche et innovation en jouant la carte de "spécialités" : les biotechnologies, les systèmes complexes, énergies/climat... C'est ainsi qu'a été constitué le dispositif "Paris Biotech Vallée", adossé à un pôle de compétitivité, Medicen. Dans cette logique, les acteurs territoriaux développent leurs fonctions classiques d'accompagnement (financements, foncier, communication) tout en cherchant au cas par cas et à la marge à infléchir les orientations des acteurs scientifiques pour privilégier des champs de recherche économiquement prometteurs.

Le deuxième axe cible davantage l'optimisation scientifique sur le territoire, en se donnant pour objectif de favoriser les croisements interdisciplinaires, notamment à partir des travaux relatifs aux systèmes complexes. Dans cette perspective, la posture des acteurs territoriaux est sans doute davantage "intrusive" vis-à-vis de la sphère scientifique, même s'il s'agit dans un premier temps de développer une fonction incitative à ces rapprochements à travers la mise en place de bourses, de prix ou de rencontres scientifiques.

Enfin, le dernier axe a pour ambition de faire du cône sud un "territoire créatif", en renouvelant les rapports entre science, économie et ville de manière à en faire un véritable écosystème. Cela exige des acteurs territoriaux la mobilisation de leurs propres compétences sur un mode classique (transports, accueil des chercheurs...), mais aussi de manière plus innovante pour, au travers de la commande publique locale, faire du cône sud le laboratoire à l'échelle 1 des travaux scientifiques qui y sont produits.

À l'observation de cette démarche, deux lignes de questionnement apparaissent et pourraient structurer débats et travaux de recherche.

La première, plutôt sur un registre institutionnel et politique, porte sur la fonction de l'action publique territoriale et sa relation au monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, et plus largement de l'économie de la connaissance : doit-elle se cantonner aux fonctions attendues par les sphères scientifique et économique, selon une posture avant tout facilitatrice et instrumentale, au service du développement de ces activités (production de logements ou résidences pour chercheurs, amélioration du réseau de transports...) ? Cette position repose sur la perspective de retombées "mécaniques" en termes économiques de ce développement scientifique. Mais on sait maintenant que ces effets localisés ne sont pas garantis : les milieux scientifiques et de l'innovation ont besoin de la proximité spatiale pour organiser leurs synergies mais leur développement a pour objectif leur inscription dans des réseaux a-territoriaux. Le territoire constitue pour eux un *input*, pas nécessairement un *output*. Autrement dit, peut-on concevoir des relations plus équilibrées, considérant davantage le territoire et ses qualités comme un facteur de production de cette économie de l'innovation et induisant par contrecoup un changement de posture simultané des collectivités territoriales et de leurs partenaires scientifiques ?

La seconde interrogation a davantage trait à l'attractivité territoriale attendue des activités liées à l'enseignement supérieur et à la recherche. Au départ en effet, la démarche engagée sur le cône sud tendait à "dupliquer" celle en cours à l'échelle de la Vallée scientifique de la Bièvre, visant à caractériser un territoire à partir de ces activités. Il s'agissait en quelque sorte de "spécialiser" ainsi un territoire afin d'affirmer sa position au sein de la concurrence entre territoires. Or il apparaît qu'à cette échelle, et dans le contexte de la métropole francilienne, cette hypothèse est erronée. Il paraît illusoire d'une part de prétendre ainsi spécifier ce territoire vis-à-vis des autres grands territoires métropolitains : la concentration ne vaut pas exclusivité. D'autre part, à cette échelle, le poids relatif de la recherche et de l'enseignement supérieur ne peut pour autant "résumer" le territoire du cône sud. Autrement dit, il s'agirait moins d'organiser et de spécifier le local à partir des activités d'enseignement supérieur et de recherche que d'optimiser les relations entre des activités relevant du "global" et le local. Serait ainsi moins en jeu – en dépit de l'intitulé de la démarche – la construction d'une nouvelle territorialité fondée sur l'économie de la connaissance que l'expérimentation des conditions de territorialisation de ces activités, dans une perspective d'élargissement à l'ensemble de la métropole francilienne. | Daniel Béhar